

# Bulletin Municipal

Janvier 2019



R.G.2013.

## Le Mot du Maire

Comme chaque année, le mot du maire ouvre une nouvelle fois le bulletin municipal. Pour vous relater l'exercice 2018, cette année n'est pas riche en réalisations car notre volonté est que la commune retrouve un bon équilibre budgétaire, ce qu'elle est en train de faire car le remboursement des emprunts contractés en 2013 est en baisse. Compte tenu qu'en quatre ans nous avons perdu 18 300 Euros de dotations de l'Etat, nous avons supprimé temporairement un emploi (surveillance périscolaire). Nous avons également fait, momentanément, l'impasse sur les travaux de voirie communale ce qui va nous permettre de repartir sur de bonnes bases en 2019.

Nous envisageons de commencer l'étude pour isoler la salle des fêtes car au vu du nombre de manifestations, la consommation de carburant est relativement importante et de plus, il s'y fait une condensation qui rend cette salle désagréable. Un étude va être demandée.

J'ai la mauvaise surprise de vous annoncer la fermeture fin décembre du bar épicerie Al'1 dont Alain ROUGE avait la gérance.

Je tiens à remercier tous les employés communaux pour le travail qu'ils réalisent et leur professionnalisme. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous un nouveau chauffeur pour le ramassage scolaire communal, Monsieur Patrick BELON qui, en plus réalise des heures d'entretien des locaux communaux et de surveillance du temps périscolaire.

Je remercie également toutes les associations qui, grâce à leurs différentes manifestations font connaître et vivre notre commune. Merci à eux.

Vous trouverez dans ce bulletin de plus amples explications.

Au nom du conseil municipal, je vous présente à vous tous et à vos proches mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Maire, Claude VÉRINES.

## SOMMAIRE

- P.1 Le Mot du Maire,
- P.2/3/4/5 Compte Administratif 2017, Budget Communal 2018  
(Commune, Assainissement, Transport Scolaire)
- P.6 La Voirie Intercommunale
- P.7/8/9 L'école, le périscolaire, le transport scolaire communal
- P.10/11 Les Elections / La réforme au 01/01/2019
- P.12 L'Etat Civil  
Subventions allouées 2018,
- P.13 « Zéro pesticide » pour les particuliers
- P.14 SICTOM / gestion des déchets
- P.15/16/17/18/19/20/21  
Les Associations,
- P.22 Les gestes éco-responsables
- P.23 La médiathèque Intercommunale
- P.24 Service mobilité,  
Lot Aide à Domicile
- P.25 Le recensement militaire
- P.26 La sécheresse 2018, les cambriolages
- P.27 Numéros utiles
- P.28 Photos aériennes Belfort du Quercy

Bonne  
lecture !

# LES FINANCES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

## ► La Commune

### ⇒ Le Compte Administratif 2017

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	22 261,23			76 130,47	22 261,23	76 130,47
Opération exercice	110 007,05	71 697,24	375 939,39	375 118,57	485 946,44	446 815,81
<b>Total</b>	132 268,28	71 697,24	375 939,39	451 249,04	508 207,67	522 946,28
Résultat de clôture	<b>60 571,04</b>			<b>75 309,65</b>		14 738,61
Restes à réaliser	2 725,00	0			2 725,00	0
<b>Total cumulé</b>	63 296,04			75 309,65		12 013,61
<b>Résultat définitif</b>	63 296,04			75 309,65		12 013,61

### ⇒ Le Budget communal 2018

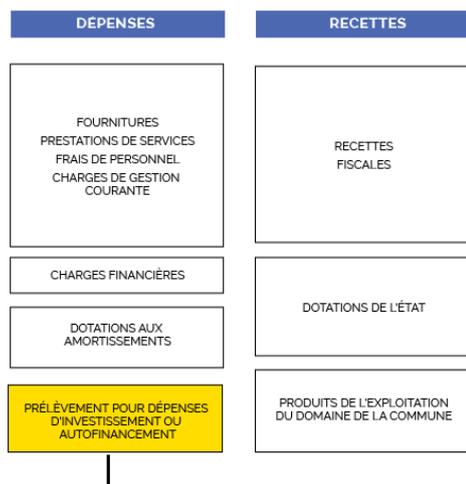
FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Votes</b>	404 318,03	392 304,42
Résultat de fonctionnement reporté	0	12 013,61
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>404 318,03</b>	<b>404 318,03</b>
INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Votes</b>	49 401,34	109 972,38
<b>Restes à réaliser</b>	0	0
Solde d'exécution de la section d'investissement	<b>60 571,04</b>	
<b>Total section Investissement</b>	<b>109 972,38</b>	<b>109 972,38</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>514 290,41</b>	<b>514 290,41</b>

Le budget 2018 est équilibré :

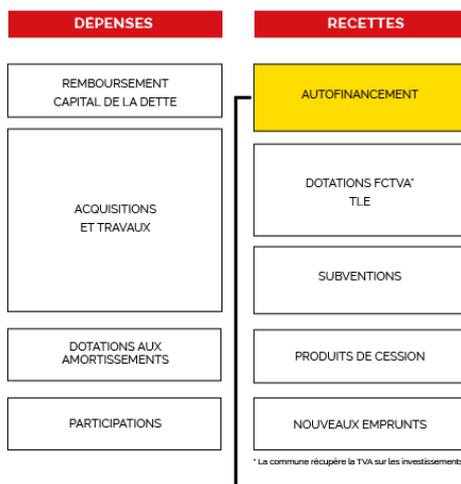
en section de fonctionnement pour un montant de **404 318,03 €**

en section d'investissement pour un montant de **109 972,38 €**

## FONCTIONNEMENT



## INVESTISSEMENT



## ⇒ Les taxes locales pour l'année 2018

	Taux votés Part COMMUNE 2018	Taux moyens communaux 2017		Taux 2017 Des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
		Au niveau NATIONAL	Au niveau DÉPARTEMENTAL	
TAXE D'HABITATION	<b>9,65</b>	24,47	18,45	6,78
TAXE FONCIÈRE (bâti)	<b>5,96</b>	21,00	22,03	6,00
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	<b>49,88</b>	49,46	151,29	60,25
Cotisation Foncière des Entreprises	<b>17,20</b>	26,29	/	12,13

### ⇒ Comment est calculée la taxe d'habitation ?

L'impôt est centralisé par l'Etat, qui le reverse ensuite aux collectivités pour financer les services publics au niveau communal, comme les cantines, les équipements sportifs, le ramassage des ordures ou encore la voirie. Payée par les propriétaires et les locataires, la taxe d'habitation est calculée en deux étapes. D'abord, la direction générale des finances publiques l'établit en fonction, notamment, de la taille du logement et du quartier où il se trouve. Ensuite, elle est multipliée par un taux d'imposition, que les collectivités territoriales votent chaque année. La somme ainsi prélevée représente en moyenne un tiers des recettes des communes, avec d'importantes disparités - 10% seulement dans certaines villes, 50% dans d'autres.

### ⇒ Que change sa suppression ?

Pour les communes, c'est une source de revenus importante qui s'amenuise puis disparaîtra - la taxe doit baisser par paliers chaque année jusqu'à être supprimée à l'horizon 2021. Le gouvernement a promis une concertation pour compenser ce manque à gagner et envisage notamment de verser l'intégralité de la taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités, sans qu'aucune décision ne soit pour l'instant arrêtée.

### ⇒ Pourquoi la commune de Belfort du Quercy a augmenté sa taxe d'habitation ?

Cette augmentation plus importante que les années précédentes sur la taxe d'habitation n'a pas été faite pour le plaisir mais à visage ouvert en séance du conseil municipal réuni en date du 12 avril 2018 avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION. Depuis plusieurs années, les dotations de l'Etat diminuent fortement et il nous est de plus en plus difficile de faire face aux obligations réglementaires coûteuses (mise aux normes, réformes...), et que l'augmentation permet aussi de compenser cette perte. Il a été fait le choix de la répartition sur toute la population de la commune, en l'alignant sur les taux des communes du département de mêmes strates. C'était le moment de le faire !

## ► Le Budget Annexe : ASSAINISSEMENT

### ⇒ Le Compte Administratif 2017

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		38 206,67		1 384,54		39 591,21
Opération exercice	15 678,40	7 973,00	12 714,11	11 993,97	28 392,51	19 966,97
<b>Total</b>	15 678,40	46 179,67	12 714,11	13 378,51	28 392,51	59 558,18
Résultat de clôture		30 501,27		660,40		31 165,67
Restes à réaliser	0	0				
<b>Total cumulé</b>		30 501,27		664,40		31 165,67
<b>Résultat définitif</b>		30 501,27		664,40		31 165,67

### ⇒ Le Budget 2018

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	12 735,60	12 071,20
Résultat de fonctionnement reporté	0	664,40
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>12 735,60</b>	<b>12 735,60</b>
INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	39 729,27	9 228,00
Restes à réaliser	0	0
Solde d'exécution de la section d'investissement		30 501,27
<b>Total section Investissement</b>	<b>39 729,27</b>	<b>39 729,27</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>52 464,87</b>	<b>52 464,87</b>

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un document qui présente de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice budgétaire. Dans les faits, les collectivités adoptent en général une série de budgets : un « budget principal » et un ou plusieurs « budgets annexes », qui répondent chacun à des logiques différentes. L'ensemble de ces budgets est cependant consolidé dans un document spécifique, en conformité avec le principe d'unité du budget permettant de donner une vision globale des masses financières de la collectivité.

## ► Le Budget Annexe : TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

### ⇒ Le Compte Administratif 2017

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 337,49
Opération exercice	10 670,61	9 386,90
<b>Total</b>	<b>10 670,61</b>	<b>17 724,39</b>
Résultat définitif		7 053,78



### ⇒ Le Budget 2018

FONCTIONNEMENT		
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
<b>Votes</b>	18 125,78	11 072,00
Résultat de fonctionnement reporté	0	7 053,78
<b>Total section Fonctionnement</b>	<b>18 125,78</b>	<b>18 125,78</b>
INVESTISSEMENT		
	<i>Dépenses ou Déficit</i>	<i>Recettes ou Excédent</i>
<b>Votes</b>	30 100,00	30 100,00
Restes à réaliser	0	0
Solde d'exécution de la section d'investissement		
<b>Total section Investissement</b>	<b>30 100,00</b>	<b>30 100,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 225,78</b>	<b>48 225,78</b>

Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.).

Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.



# LA VOIRIE 2018

## ► La Voirie INTERCOMMUNALE

Le programme voirie 2018 s'achève sur une note un peu plus positive par rapport aux années précédentes.

Les travaux ont été réalisés dans de bonnes conditions, plus tôt et avec une qualité de travail satisfaisante ; le balayage qui a tardé à être fait vient d'être finalisé.

Pour causes de restrictions budgétaires, il n'y a pas eu de travaux sur la voirie communale, mais aussi parce que l'entreprise ne nous faisait pas de travaux à la hauteur de nos attentes.

Cette entreprise étant au terme de son contrat de quatre ans, en 2019 un nouvel appel d'offres va être organisé.

Nous espérons une entreprise un peu plus sérieuse, mais aussi avec une augmentation raisonnable de prestations.



En raison de toutes ces complications et du coût très élevé de l'entretien de notre voirie, nous appelons à la vigilance de tout le monde, lors de vos déplacements, afin de respecter au mieux notre voirie.

### Voirie INTERCOMMUNALE

- Moulinet (15 489,50 € HT)
- Saint Fleurien (2 722,00 € HT)
- Bragayre (8 264,50 € HT)
- Pourtalier (9 739,00 € HT)
- Chemin Blanc (4 899,60 € HT)
- Malmont (2 442,00 € HT)
- Olives (12 521,20 € HT)

**56 077,80 € HT**

*Hors maîtrise d'œuvre*



Lieu-dit « Pourtalier »



Chemin Blanc



Lieu-dit « Olives »



Lieu-dit « Malmont »

# L'ECOLE, LE PERISCOLAIRE

**Le mardi 25 septembre** les 38 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école de Belfort du Quercy ont été chaleureusement accueillis par le personnel de l'entreprise « La Pinède ». Ils ont pu poser de nombreuses questions et observer les différentes machines nécessaires au tri et au conditionnement des fruits. Heureux de cette demi-journée riche en enseignements, les enfants sont repartis en fin d'après-midi munis d'une plaquette d'information, d'une casquette et d'une poche contenant plusieurs fruits. Nous les remercions vivement pour leur accueil.



**Le mardi 6 novembre** Mr Luc du GAEC du Leoure a ouvert les portes de son exploitation aux élèves. La visite s'est faite en trois étapes. Tout d'abord les enfants ont observé les vergers de noyers et découvert de nombreuses notions concernant l'arbre, le fruit, les conditions favorisant sa production... Ensuite, ils ont pu observer les phases de nettoyage, séchage et calibrage. Pour finir, Mr Luc leur a présenté le local de conditionnement. Cette visite était l'occasion de découvrir la production de noix mais aussi de les goûter ! Merci encore à Mr Luc d'avoir donné de son temps pour nous recevoir.



L'année 2019 sera très riche puisque les enseignantes se sont investies dans de nombreux projets :

## Projet « Musiques électroniques et culture DJ »



Les élèves auront la chance de travailler aux côtés de Nassim Ulpat musicien, DJ et formateur.

Le programme de cette action comprend un spectacle aux Docks de Cahors, l'intervention du DJ et la création d'un mix par les élèves.



(lien site internet [www.mimix13.com](http://www.mimix13.com))

## Projet « Drôles de chauves-souris »

Un travail autour de la chauve-souris sera mené par les enseignantes en collaboration avec différents intervenants dont les animateurs du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Ce projet se déroulera en plusieurs temps :

- ☞ Eveiller à la connaissance de la biodiversité et des chauves-souris avec le Parc.
- ☞ Intervention d'une animatrice des sites Natura 2000 en classe.
- ☞ Découverte d'une grotte (initiation à la spéléologie avec un moniteur détenteur d'un brevet d'état en spéléologie) et des milieux naturels propices aux chauves-souris (causses et vallées).
- ☞ Construction d'histoires drôles autour des chauves-souris avec l'intervention d'un scénariste.



## Projet « Education au développement durable et développement de l'esprit critique autour de l'étude la truite Fario ».

Autour de l'étude de la reproduction de la truite Fario, les élèves prendront consciences du fait que l'eau est un milieu riche, complexe, fragile et qu'il faut en prendre soin. L'école accueillera un aquarium contenant des œufs de truite fécondés et nous espérons pouvoir observer leur éclosion. Cette thématique est établie en collaboration avec la Fédération de Pêche du Lot et l'association de sciences « La main à la pâte ».



# RESTAURANT SCOLAIRE

de Belfort du Quercy

Tarif d'un repas enfant : **3,75 €**

(tarif fixé par délibération n°2017-06-002 du 30/06/2017)

L'entreprise **MIDIRESTAURECO** est encore notre prestataire pour l'année scolaire 2018/2019.

Tous les jours, le pain est livré par la boulangerie « Au bon pain » de Montpezat du Quercy.

Bon appétit!



**Je paie mes factures de cantine différemment et facilement !**

Deux nouvelles options s'offrent à vous !

### **le paiement en ligne via TIPI :**



*C'est simple, facile en quelques clics...*

Connecter vous au site internet de la commune :

**www.belfortduquercy.fr**

Cliquez sur « paiement en ligne »,

Saisissez l'identifiant collectivité et laissez-vous guider...

Attention, vous devez payer le montant exact de la facture et avant la date limite de paiement mentionnée sur la facture.

tipi.budget.gouv.fr  
Titres payables sur internet

La Direction générale des finances publiques, partenaire des collectivités locales, met à votre disposition ce site pour faciliter le paiement de vos services publics locaux.

Site de télépaiement des services publics locaux

Actualités Découvrez comment payer vos services locaux en ligne

▶ ACCEDER AU PAIEMENT

### **le prélèvement automatique mensuel :**

*Vous n'avez plus rien à penser et à faire ...*

Le principe est simple, une convention est signée entre vous et la commune, il vous suffit de nous fournir un relevé d'identité bancaire.

Et tous les mois à la date fixée dans le contrat il sera prélevé sur votre compte le montant exact de la facture en cours !

Cela évite les oublis, les lettres de rappels, les refus de repas....

Un gain de temps pour tout le monde !

N'hésitez pas à vous présenter au secrétariat de Mairie pour que l'on mette en place le prélèvement automatique.



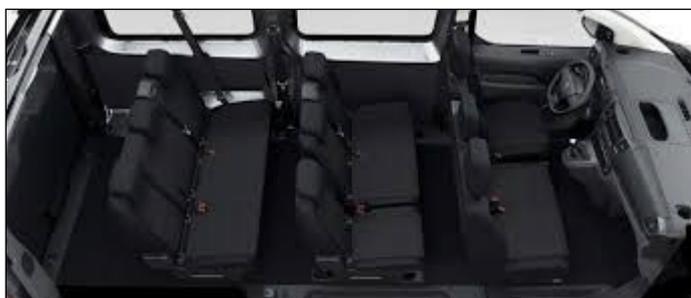
**Prélèvement  
Automatique** €



L'association *Lous Aluserpits* présidée par Madame Morillon a cessé son activité courant 2018.

Avec le solde de trésorerie, cette association a offert à l'école communale de Belfort des équipements et des jeux pour une valeur d'environ 2 000 € !

Le solde financier a été versé en don à la commune afin de bonifier l'article comptable lié aux affaires scolaires de 793,92 €uros.



Un véhicule tout neuf conduira vos enfants à l'école !

Le service du transport scolaire communal est proposé gratuitement à toutes les familles de la commune.

Un nouveau chauffeur, Patrick se charge de transporter vos enfants de votre domicile jusqu'à l'école communale de Belfort !

Ce service est proposé seulement aux enfants scolarisés sur le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** de Belfort / Fontanes / Montdoumerc.

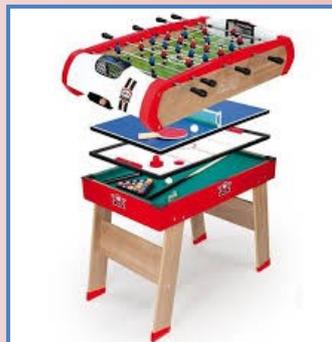
Un budget annexe est dédié à cette prestation. La principale ressource est le versement d'une aide financière de la Région (Tarif fixé annuellement en fonction du nombre d'enfants transportés, des kilomètres parcourus et des frais de fonctionnement). Pour l'année scolaire 2018/2019, il nous est attribué la somme de 98 € par jour de transport.

Par délibération n°2018-06-001 du 28/06/2018, la convention entre la Région et la Commune fixant l'organisation du Transport Scolaire Communal pour l'année scolaire 2018/2019 a été validée.

En 2018, nous avons vendu l'ancien véhicule Renault Trafic pour un montant de 6 000 euros car celui-ci devenait vieillissant. Un véhicule neuf a été acheté pour remplacer l'ancien (prix d'achat : 24 676,76 €).

L'emprunt contracté sera remboursé par la Région.

*Nous demandons aux parents de prévenir le chauffeur en cas d'absence de l'enfant .  
Nous demandons aux enfants de bien respecter les règles de sécurité !*





## ► Nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales depuis le 1er janvier 2019

La loi du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales est entrée en vigueur au 1er janvier 2019

Les objectifs de ce texte législatif sont de :

- combattre l'abstention en réduisant le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits ;
- de rapprocher les citoyens du processus électoral

### Création du répertoire électoral unique (REU)

C'est désormais l'INSEE qui centralisera les inscriptions grâce à un répertoire unique qui regroupera les 45 millions d'électeurs répartis par commune de résidence. C'est aussi l'INSEE qui assurera l'inscription d'office des jeunes ayant atteint la majorité et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française ainsi que les radiations suite aux décès ou encore suite à l'inscription d'un électeur sur une autre commune.

Chaque citoyen pourra vérifier s'il est inscrit sur les listes électorales et dans quelle commune en consultant le **Répertoire Electoral Unique (REU)**.

La décision d'inscription ou de radiation appartient désormais au Maire, les commissions administratives sont supprimées et sont remplacées par des commissions de contrôle qui interviendront a posteriori.

### Modification du calendrier d'inscription

Jusqu'à maintenant, les listes électorales devaient être arrêtées en fin d'année et les inscriptions n'étaient plus possibles après le 31 décembre.

Désormais, les demandes d'inscription seront instruites tout au long de l'année et les citoyens pourront s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin.

**Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin.**



**exception pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019, la date limite pour s'inscrire est fixée au 31 mars 2019.**



inscrivez-vous sur les listes électorales !

**Une nouvelle carte électorale vous sera distribuée début avril, surveillez vos boîtes aux lettres !**



## Principe

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est OBLIGATOIRE (L.9 du code électoral), néanmoins elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.

## Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

☞ **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française (pour les étrangers inscription possible sur les listes complémentaires municipales et européennes),

- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. (ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tout uniquement).

- jouir de ses droits civils et politiques,

☞ **Avoir une attache avec la commune**.



## Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

☞ **Par internet**, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr,

☞ **Personnellement en se rendant en mairie** avec les pièces exigées,

☞ **Par courrier**, en joignant le formulaire Cerfa n°12669\*02 (disponible en mairie ou en ligne) et les pièces exigées.

## Où s'inscrire ?

☞ Soit à la mairie de son domicile ,

☞ Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois

☞ Soit à la mairie de la commune où l'on est assujéti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans,

☞ Soit à la mairie de la commune où l'on a la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique de société

## Dates et périodicité des élections politiques,

Élections	Date (ou année)	Durée du mandat	Dernières élections
EUROPÉENNES	26 mai 2019	5 ans	25 mai 2014
MUNICIPALES	2020	6 ans	23 et 30 mars 2014
DÉPARTEMENTALES	2021	6 ans	22 et 29 mars 2015
RÉGIONALES	2021	6 ans	6 et 13 décembre 2015
PRÉSIDENTIELLES	2022	5 ans	23 et 7 avril 2017
LÉGISLATIVES	2022	5 ans	11 et 18 juin 2017

# L'ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

- **Ambre** GUILLAUME - 28 mars,
- **Elouann** ROUMIGUIÉ- 7 avril,
- **Noa** RESCOUSSIÉ- 10 avril,
- **Ewelina** JAROSZEWSKI - 2 juin
- **Laura** GIRARD - 8 juin
- **Noa** SUDRES - 28 septembre

## MARIAGES

- Frédéric COUJEAN  
et Anaïs DEILHES, (17 mars)
- Johannes HAY  
et Catharina HILD, (2 juin)
- Kévin DESMARÉCAUX  
et Dorothée GOELLER (18 août)

## Transcription et acte de DÉCÈS

- BADOUX Henri - 13 janvier,
- COUDERC Bernard - 30 mars,
- COURTES épouse BRO GRIMAL Odette - 13 mai,
- LERIS épouse DELRIEU Jeanne - 26 mai,
- BARTHE épouse CONTÉ Eloïse - 6 juillet,
- SICARD Etienne - 23 juillet,
- LACASSAGNE Yvette - 27 août,
- MARTEL épouse GILES Yvette - 11 septembre,
- HÉBRARD épouse CANIHAC Lucie - 12 septembre,
- SICARD Marius - 11 novembre,

## ► Subventions versées aux associations en 2018

• Syndicat des Chasseurs de Belfort :	150,00 €	• Maison et Terroir :	150,00 €
• Comité des fêtes de Belfort :	1 000,00 €	• Comité des fêtes de St Geniès :	50,00 €
• Les genêts de Belfort :	150,00 €	• Les restaurants du cœur :	30,00 €
• Ass. du Léoure Parents d'élèves :	700,00 €	• Sapeurs Pompiers de Lalbenque :	50,00 €
• Coopérative Scolaire Belfort :	600,00 €	• F.N.A.C.A. du Canton :	50,00 €
• Société de Chasse :	100,00 €	• Ass. Musée de la Résistance :	30,00 €
• Ass. Les Amis du Saint Jean :	5 000,00 €	• Football club Lalbenque :	200,00 €

*(reversion à l'association d'une partie du don fait à la commune pour effectuer les travaux de refecton de la chapelle Saint Jean des Arades).*

# « ZÉRO PESTICIDE » POUR LES PARTICULIERS

## Loi Labbé : votre jardin sans pesticides\*

**Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques\* évolue**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

### Des solutions alternatives existent !

**Planter des plantes locales**, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

**L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)**

### Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

**Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)**

\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



# GESTION DES DECHETS

## Les enjeux de la tarification incitative

QU'EST-CE QUE  
LA REDEVANCE  
INCITATIVE ?

Après une étude de faisabilité globale menée sur les six collectivités de collecte du département du Lot, quatre d'entre elles, dont le SICTOM des Marches du Sud Quercy, ont pris la décision de faire évoluer le mode de financement du service public de gestion des déchets et de mettre en place prochainement la tarification incitative.



### Pourquoi passer à la tarification incitative ?



Dans un contexte de hausse des taxes sur les activités polluantes (TGAP), ainsi que sur le carburant, la tarification incitative est un levier efficace pour réduire les quantités de déchets et améliorer leur valorisation, tout en maîtrisant les coûts du service de collecte et de traitement.

Elle permet de responsabiliser les producteurs de déchets (habitants, administrations et entreprises) en les amenant à faire évoluer leurs pratiques et comportements, en contrepartie d'une prise en compte de leur implication.

En France, 5,4 millions d'habitants payent le service par le biais d'une tarification incitative et les résultats sont au rendez-vous puisqu'il est constaté sur ces territoires une réduction de la production des déchets de 30% en moyenne.

### Quels sont les modes de financement actuels du service public de gestion des déchets ?

Selon les territoires, 2 modes de financement sont possibles :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ou TEOM) qui est un impôt. Cette taxe est additionnée à la taxe foncière calculée sur la base de la valeur locative des propriétés bâties. Elle est donc sans lien avec le service rendu.
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (ou REOM), qui n'est pas un impôt mais une contrepartie financière d'un service (forfait).

Sur le Lot, la TEOM a été largement privilégiée par les collectivités, principalement en raison de sa facilité de gestion qui est confiée au Trésor Public. A contrario, la REOM est calculée par la collectivité compétente, qui émet ensuite la facture.

### Quel est le principe de la tarification incitative ?

A la différence des modes de financement actuels (TEOM et REOM), la tarification incitative par le biais de la REDEVANCE INCITATIVE intègre dans son calcul une part variable, qui prend en compte la quantité de déchets produits.

Cette part variable pourra être définie : en fonction du volume du bac et du nombre de levées du conteneur mis à la disposition des familles ou des professionnels.

### Ce qui change pour les usagers...

Les fréquences de collecte seront ajustées, le nombre de ramassages pourra ainsi être moins important qu'actuellement. Les bacs et les camions de collecte seront pucés, afin d'identifier les producteurs.

Les bacs individuels seront privilégiés soit en porte à porte, soit en points de regroupement individualisé (bacs fermés).

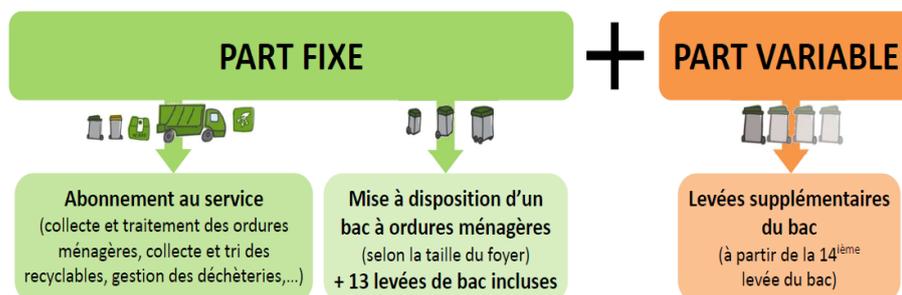
La facture sera émise au nom du producteur de déchet et fera apparaître une part fixe (correspondant à un abonnement) et une part variable fonction du volume du bac et du nombre de levées.

### Une mise en place à l'horizon 2022...

Entre les études nécessaires à la réorganisation des collectes et à la constitution des fichiers d'usagers redevables, un délai d'environ 3 à 4 ans est à prendre en compte avant la mise en place de ce nouveau dispositif.

D'ici là, de nouvelles informations vous seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement des décisions.

Des consultations seront organisées avant leur concrétisation sur le terrain.



# FESTIVITÉS, ANIMATIONS, MANIFESTATIONS

PROGRAMME  
DES FESTIVITÉS



<b>Dates</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Associations</b>	<b>Lieu</b>
12 janvier	Belote	Comité des fêtes	Salle des fêtes
13 janvier	Vœux à la population	Conseil Municipal	Salle des fêtes
2 mars	Banquet des chasseurs	Syndicat des chasseurs	Salle des fêtes
2 avril	Thé dansant	Les Genêts de Belfort	Salle des fêtes
6 avril	Carnaval des écoles	APE du Léoure	Montdoumerc
9 juin	Fête de l'été et des jardins	Maison et Terroir	Salle des fêtes
15 juin	Soirée grillade	Comité des fêtes	Belfort du Quercy
29 juin	Fête des écoles	APE du Léoure	Fontanes
2 juillet	Balade à la tombée du jour	Maison et Terroir	Place du Village
27 juillet	Soirée champêtre	Les Amis du St Jean	Place du St Jean
6 août	Balade à la tombée du jour	Maison et Terroir	Place du Village
14.15 août	Fête du Melon	Comité des fêtes	Belfort du Quercy
25 août	Fête de St Geniès	C des F St Geniès	Place de St Geniès
15 septembre	Balade du Patrimoine	Maison et Terroir	Belfort du Quercy
5 octobre	Concours de soupes	Maison et Terroir	Salle des fêtes
14 novembre	Thé dansant	Les Genêts de Belfort	Salle des fêtes
24 novembre	Loto des Genêts	Les Genêts de Belfort	Salle des fêtes
1er décembre	Marché de Noël	Maison et Terroir	Salle des fêtes
14 décembre	Loto des écoles	APE du Léoure	Salle des fêtes Belfort

*C'est quand on n'a pas le temps qu'il faut le prendre !*

# LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

## ► Association des parents d'élèves du Léoure

Cette association, à but non lucratif, reposant sur le bénévolat des enseignants et des parents, vise à soutenir les actions pédagogiques de nos trois écoles, en alimentant les coopératives scolaires, en payant les déplacements en car pour les sorties pédagogiques, ainsi que les fournitures scolaires de tous nos enfants.



En 2019, nous vous proposons 3 animations :

**Au 1<sup>o</sup> trimestre :** le loto, à Belfort, le 14 Décembre 2019

**Au 2<sup>o</sup> trimestre :** le carnaval, à Montdoumerc, le 6 Avril 2019

*(suivi d'un apéritif tapas et d'une soirée musicale animée par Ambiance FM)*

**Au 3<sup>o</sup> trimestre :** la fête des écoles, à Fontanes, le 29 Juin 2019

*(en cas de mauvais temps le fête se fera à la salle des fêtes de Belfort)*

Nous vous attendons nombreux pour faire la fête et passer une bonne soirée dans la joie et la bonne humeur.

L'équipe vous attend nombreux pour aider au mieux les écoles de nos enfants.

*Présidente :* Mme CASTELNAU Dorothee - 06 23 87 72 44

*Président Adjoint :* M. FIGEAC Valentin- 06 83 89 82 49

*Trésorière :* Mme ROUMIGUIÉ Julie - 06 37 56 78 29

*Trésorière adjointe :* Mme ROUMIGUIÉ Cécile - 06 71 62 93 14

*Secrétaire :* Mme MOUNOU Katia - 06 82 99 75 30

*Secrétaire adjointe :* Mme DESPET Aurélie - 06 66 35 25 50

Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles, qu'ils soient enseignants, parents d'élèves, ou bien amis, qui, dans l'ombre, assurent toutes ces manifestations car sans eux, rien ne serait possible.

Le bureau de l'APE



### Le rôle d'une APE

défendre les **intérêts** de tous les élèves

améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous à l'école

susciter la **participation** de tous les parents à la vie de l'école et à la scolarité de leur(s) enfant(s)

recueillir le **point de vue** des parents de l'école

émettre des avis ou propositions

créer des relations positives entre tous les **partenaires** de l'école afin de construire une véritable **communauté éducative**

permettre une meilleure **représentation** des parents auprès de la direction de l'école

## ► Maison et Terroir



Cher(e)s ami(e)s Belfortoises et Belfortoises,

En 2018, comme les années précédentes, notre association a connu, lors de ses manifestations, de très beaux succès. Les membres de notre association vous remercient très sincèrement d'avoir passé ces bons moments en notre compagnie, particulièrement lors de notre rallye du patrimoine 'gourmand' qui a mis à l'honneur quelques producteurs représentatifs de la diversité et de la richesse de notre terroir.

En 2019, notre Association fêtera ses 10 ans d'existence. Fidèle à notre volonté de promouvoir notre terroir, nous créons, pour cet anniversaire, une fête du Printemps exceptionnelle et, pour donner une audience départementale et régionale à cette manifestation, nous avons décidé de participer à l'événement 'Parcours des Jardins Paysages' organisé par l'association 'Cahors Juin Jardins', le Parc des Causses du Quercy et le P.E.T.R. du Grand Quercy.

Avec l'appui de la Mairie, notre association s'est engagée à créer le fleurissement de la placette du haut de la Rue du Château (vue sur la chaîne des Pyrénées si le temps le permet). Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues (contact Tél : 06.85.80.31.25).

Les dates à retenir sont :

Samedi 8 Juin : Marché artisanal de la Fête du Printemps avec comme objectif de réunir toutes les forces vives et créatives de Belfort-du-Quercy, à l'identique de notre première manifestation en 2009 « Faîtes les fleurs ».

Dimanche 9 Juin : Toute la journée, balade pédestre des 'Jardins du Léouré' qui reliera les jardins paysages de Belfort, Montdoumerc et Malmont, en parcourant les anciens chemins que notre association participe à ré-ouvrir.

Mardi 2 Juillet : Balade à la tombée du jour.

Mardi 6 Août : Balade à la tombée du jour.

Des balades au lever du jour et du Vieux Belfort pendant Juillet et Août seront également organisées. L'information sera diffusée, par mail, 2 à 3 jours avant.

Samedi 14 Septembre : Journée du Patrimoine.

Samedi 5 Octobre : Concours de soupes.

Dimanche 1 Décembre : Marché de Noël.

Toutes ces dates seront confirmées lors de notre prochaine assemblée générale.

N'hésitez pas à nous rejoindre !

« Notre devise : vous faire plaisir en nous faisant plaisir »

**Contact** : Président : Marc DEBONDUE 06.85.80.91.58 ou Trésorière : Yvette ALLART 05.65.31.64.86

Secrétaire : Maguy DEBONDUE 06.71.10.25.71

e-mail : [maisonterroir@hotmail.fr](mailto:maisonterroir@hotmail.fr) - Site internet : [www.maison-terroir.sitew.com](http://www.maison-terroir.sitew.com)

**Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et une très bonne année 2019**

Le Président,  
Marc DEBONDUE

## ► Sunny et Compagnie...pour ÊTRE Bien.



2018 se termine laissant place à une Belle Nouvelle conscience générale. La Vie a du sens, travaillons ensemble pour respecter les lois naturelles car de nombreuses pratiques sont encore, à contre sens.

2019, sous le signe de l'accueil d'une belle R'évolution intérieure, voici venu le temps de créer & co-crée le monde auquel nous aspirons de vivre. Que cette année soit riche et belle pour chacun, 2020 arrive à grands pas !

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous connaître, nous suivre et partager avec nous. Merci ! 2018, nous aura permis de développer la micro ferme permacole, rencontrer de belles personnes (comme Isa. Fillozat, Isa Peloux, L'équipe des colibris), de former nos équipes à la pédagogie Montessori, créer du matériel pédagogique et mettre en place plusieurs ateliers créatifs. Nous espérons ouvrir une salle dédiée spécifiquement pour ses ateliers, l'idéal serait d'aménager un local de 20 m<sup>2</sup>.

L'asso c'est surtout ça, apprendre et partager nos propres expériences et transmettre astuces et trouvailles pour aider la Vie, sans oublier de découvrir et savourer les merveilles de Dame nature. L'univers est un tout, dont nous faisons tous partis, nous y avons chacun notre place. Prenons conscience que chacun de nos gestes porte une conséquence... c'est l'effet Papillon !



En 2019, nous poursuivrons nos objectifs en proposant entre autres ;

**Un STAND ITINERANT POSITIF**, présent sur les fêtes de la région... salons bien-être, foires alternatives et bio.

Un stand sur lequel nous aimons relayer un Vivre Autrement, dans le respect de soi, de l'autre, au travers une sélection d'aliments santé, de livres, jeux et accessoires, de créations artisanales et loisirs créatifs, pour petits & grands ;

**Des CONSEILS et ATELIERS Crusine Santé / Bien-être** plus naturellement ;

**Des ATELIERS Enfants ou Parents-Enfants** comme Peinture, dessin, ballades, lectures, créativité bricolages ;

**Des JOURNÉES ou SOIRÉES thématiques** avec repas partagés et partage d'un film ou livre ;

**La DISTRIBUTION occasionnelle de PANIERS GOURMANDS** les vendredis, organisée sous la forme d'achat groupé, en partenariat avec des producteurs locaux et des coopératives, pour rendre accessible localement les fruits, fruits secs et légumes, **nature et bio** ;

**Les SERVICES contribuant au Bien-être des animaux** (éducation, conseils et gardes occasionnelles) ;

Remèdes naturels, alimentation consciente physique et psychique, développement personnel, Education alternative, nouvelles approches parentales, jardinage, permaculture, Bien être de tous les êtres vivants...

... voilà autant de thématiques passionnantes qui nous motivent à vous transmettre le meilleur des astuces pour **ÊTRE BIEN et VIVRE MIEUX**.

Notre commune est idéale pour créer un cœur beau et fort portant en elle ce message !  
En chacun de nous, il y a un Grand Cœur, en dessous parfois de grandes blessures.



Gardons tous notre âme d'enfant et restons créatifs ! Belle année à tous, semons notre avenir !

## ► Association Les Amis du Saint-Jean des Arades

### Activités 2018

Saint Jean des Arades a connu une activité culturelle dense du 24 juin au 22 juillet grâce à Catherine Bourzat et ses 3 amies. Le thème bien choisi était « l'été à Saint Jean ».

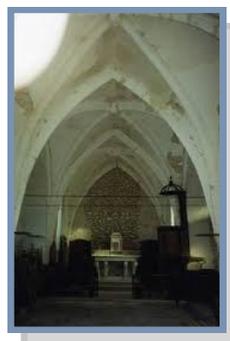
La culture a sa place à Saint Jean des Arades et les 5 weekend de cet été ont connu un succès incontestable grâce aux œuvres exposées à l'intérieur et à l'extérieur de la chapelle.

Le repas traditionnel du 28 juillet fut une soirée réussie avec une participation de 180 convives.

Nous avons le souhait de réaliser les joints extérieurs de la chapelle et l'étude du projet est en cours.

Merci à vous tous qui nous accompagnez et à bientôt sinon à la prochaine soirée champêtre fixée au samedi 27 juillet 2019.

Le bureau des « Amis de Saint-Jean-des-Arades »



## ► Syndicat des chasseurs et propriétaires

C'est toujours agréable de vous présenter le bilan de notre saison de chasse 2017/2018.

Notre quota de chevreuils a été atteint, 48 au total et 34 sangliers lors des battues avec les chasseurs de Labastide de Penne ont été abattus.

Les perdreaux et lièvres occupent bien notre territoire.

Les chasseurs ont bénéficié de deux lâchers de faisans comme à l'habitude.

Les animaux classés nuisibles ne sont pas à la fête. Quelques 50 renards, 9 fouines, 15 ragondins, 21 corbeaux et 24 pies ont été prélevés.

Encore merci à notre garde communal Robert Roux et à nos piégeurs.

Notre traditionnel banquet qui clôture la saison a eu lieu le samedi 3 mars 2018.

Nous remercions tous les participants.

Pour la saison en cours 2018/2019, le petit gibier est toujours bien présent.

Les chevreuils sont en augmentation, et le sanglier est en net recul.

Le banquet qui clôturera cette nouvelle saison aura lieu le **samedi 2 mars 2019**.

Nous vous y invitons et vous remercions par avance.

N'oublions pas les propriétaires, chasseurs ou non, qui mettent leurs terres à notre disposition.

Merci à eux !

Meilleurs vœux pour 2019



un ragondin



un corbeau



un renard



un chevreuil



## ► Les Genêts de Belfort

Une association qui essaye de répondre aux attentes de ses membres et regroupe environ 150 adhérents. Nous attirons toujours autant de monde, de la commune et des environs... Une association en milieu rural, une association communale basée sur la solidarité et le bénévolat. Une association responsable...

La richesse de nos différences, de nos compétences, a permis de maintenir les activités « patch, théâtre, pétanque, marche, terre et modelage » et de réactiver, en période hivernale, les « jeux de société ».

Les Genêts ont organisé, entre autres, la **fête de l'amitié** : rassemblement d'une douzaine de clubs du secteur. Nos membres motivés avaient à cœur de réussir cette prestation et d'être vraiment présents auprès de tous les invités : présentation de notre association, visite commentée du chef-lieu, faire découvrir les réalisations de nos différentes activités, création de mini-ateliers, concours de pétanque, belote. La convivialité s'est également invitée lors d'un repas choisi... c'était notre mot d'ordre ! Grand bravo aux animateurs bénévoles !\*

Le Conseil d'administration (15 membres) est souverain, les responsables d'activité ont systématiquement la parole en début de chaque réunion et gèrent leur activité. Une gestion financière saine, des investissements basés sur les recettes de l'année écoulée sont synonymes de réussite.

Le résultat des manifestations lucratives et les adhésions sont nos principales sources de revenu. Cela conditionne la vie des Genêts.

Les donateurs du Loto ont été baptisés « Généreux donateurs » et méritent une attention particulière. Encore un grand merci à eux !

Association belfortoise, nous sommes également tributaires du Conseil municipal et des employés communaux. Alors, merci pour ces aides non négligeables qui facilitent notre quotidien. Dans ce quotidien, être entendu et compris est fondamental.



Comme toute association, notre ambition est d'être un acteur social de la vie de notre commune et permettre à chacun de ses membres de s'y épanouir.

Nous vivons dans une ère basée sur une vie communautaire, alors oublions nos origines, regroupons-nous pour « vivre dans nos villages ».

C'est notre raison !

Les Genêts de Belfort

courriel : [lesgenetsdebelfort@gmail.com](mailto:lesgenetsdebelfort@gmail.com)

Tél : 06 82 71 41 88 (André Darve - Président)

## ► Comité des fêtes



Grâce à vous, habitants de la commune ainsi que le personnel de la mairie mais surtout grâce à toutes les personnes impliquées au sein du Comité les festivités organisées au cours de l'année 2018 ont été un succès et je vous en remercie. J'espère qu'il en sera de même pour cette nouvelle année.

Notre premier réveillon de la St Sylvestre a été une réussite, nous réitérerons donc certainement l'expérience dans 2 ans, en alternance avec le comité des fêtes de Labastide de Penne.

Une fois de plus, la fête se déroulera sur deux jours, avec le Mercredi 14 Août un marché gourmand et une soirée à thème animée par Ambiance FM, et le traditionnel 15 Août avec le vide grenier, le repas champêtre, la soirée animée par un orchestre musette, et le feu d'artifice. Nous remercions grandement la municipalité pour sa participation financière. En effet elle finance en totalité le magnifique feu d'artifice qui clôture cette belle fête. Les détails du programme sont à venir, nous vous en tiendrons bien entendu informés !

Cette année la soirée « Grillades » fera son retour, elle est programmée pour le Samedi 15 Juin 2019.

Un 2<sup>ème</sup> concours de belote sera également organisé courant février ou mars, là encore surveillez vos boîtes aux lettres !

**Tous les jeunes du Comité des Fêtes se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**



La présidente, Adeline Conté.



## ► Comité des fêtes de Saint Geniès et de la Millau

Le 26 août 2018, sur la place des amis du Lemboulas s'est déroulée la fête annuelle de Saint Geniès où, après la messe de 11h et l'apéritif, se sont rassemblées plus de 22 équipes doublette pour le concours de pétanque.

La soirée dansante animée par l'orchestre Daniel REVEL a été comme à son habitude une grande réussite avec près de 265 repas servis !

Nous remercions encore la générosité des habitants pour leur participation aux bouquets.

Le comité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !!

Et nous vous donnons rendez vous l'année prochaine le

*dimanche 25 août 2019 même place...*





Madame Henriette Durand  
Service de Covoyages par la route  
Voitures et Campings— cars



Lieu-dit « Saint Fleurien » 46230 Belfort du Quercy  
06.29.50.17.00.



*Sylvain Pradal*  
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE

Verdale - 82240 Labastide de Penne  
06 29 28 60 35  
photoaeriennepradal@gmail.com

## ⇒ La médiathèque Intercommunale

### Médiathèque Intercommunale Pays de Lalbenque Limogne

38, Place de la Bascule  
46230 Lalbenque  
05.65.24.22.56

[mediatheque.cclalbenque@orange.fr](mailto:mediatheque.cclalbenque@orange.fr)

## MODALITES DE PRÊT

### Usager individuel :

Chaque usager inscrit peut emprunter pour 21 jours : 6 livres + 3 revues à la fois. Tout document emprunté peut faire l'objet d'une prolongation de prêt de 7 jours, à condition que le document en question ne soit pas déjà réservé ou en retard. Le document réservé est conservé à l'attention de l'utilisateur pendant 10 jours à compter de la date à laquelle celui-ci a été prévenu de la disponibilité dudit document.

### Collectivité (école, centre de loisirs...) :

Le prêt est consenti à titre collectif, sous la responsabilité d'une personne physique désignée. Les modalités de prêts sont définies par le bibliothécaire.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	15h00 - 17h00
Mardi	15h00 - 17h00
Mercredi	10h00 - 12h30 14h00 - 17h30
Vendredi	15h00 - 17h30
Samedi	09h30 - 12h30

	Inscription individuelle	Inscription familiale*
Résidents de la Communauté de Communes	5 € (annuel)	10 € (annuel)
Extérieurs à la Communauté de Communes	10 € (annuel)	20 € (annuel)
Consultation Internet	Gratuit pour les abonnés de la médiathèque à raison de 30mn / jour aux heures d'ouverture de la médiathèque.	
Résidents temporaires (- de 2 mois sur le territoire) de la Communauté de Communes souhaitant emprunter des livres	5 € (durée de validité 1 mois) + 150 € de caution restituée à la fin du séjour <b>en échange des livres prêtés et de la carte de la médiathèque.</b> <i>L'accès à Internet est autorisé au même titre que les abonnés résidents.</i>	
Impression couleur	0,20 € par page	
Collectivités et leur représentant dans le cadre de leur activité.	Gratuit	



## Un nouveau service en partenariat pour vous !



La Communauté de Communes Lalbenque-Limogne,  
en partenariat avec la société *Atchoum*,  
vous propose un nouveau service de mobilité



### Besoin de vous déplacer ?

- Pour aller chez son médecin, à la pharmacie ou dans son centre de soins.
- Se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche.
- Faire ses courses au marché, au supermarché ou aller chez son coiffeur.
- Se rendre chez un proche, se rendre à ses activités de loisirs, ...

Pour tous vos déplacements de proximité

### Conducteurs et Passagers, inscrivez-vous...

- ➔ [www.atchoum.eu](http://www.atchoum.eu)
- ➔ **0 806 110 444**  
Service gratuit + prix appel
- ➔ DISPONIBLE SUR Google play
- ➔ Download on the App Store



Aide à domicile

NOUS SOMMES LÀ.

**Lot Aide à domicile** poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.

Avec ses nombreux points d'accueil dans le Lot, et les visites à domicile réalisées par la responsable du secteur, cette entreprise publique locale fonctionne 7 jours sur 7, de 7h à 21h.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène...

Lot Aide à Domicile assure également la garde de vos enfants chez vous et la livraison de repas à domicile.

#### LES AUTRES SERVICES

Mariage à domicile - Services ménagers - Centre d'aide

CONTACTEZ-NOUS  
0805 89 89 44  
lotaide@ltd.org

LOT Aide à domicile

Lot Aide à domicile - 18 rue Montcaude - 46000 CARNONS



Aide à domicile

NOUS SOMMES LÀ

CONTACT :

[www.lotaideadomicile.com](http://www.lotaideadomicile.com)

77, rue du Marché aux Truffes  
46230 LALBENQUE

Numéro vert gratuit : 0 805 69 69  
46

## ⇒ Le recensement militaire

### ☞ De quoi s'agit il ?

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense Citoyenne (JDC).

### ☞ Quand se faire recenser ?

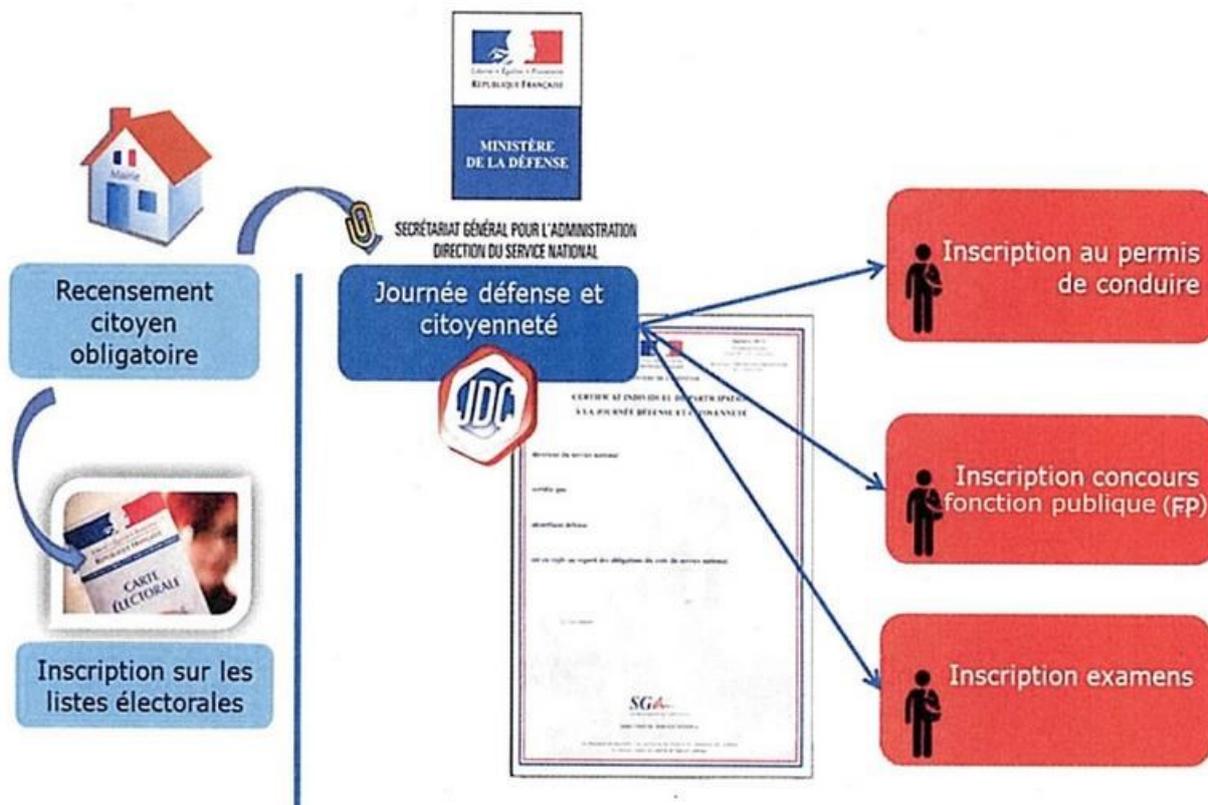
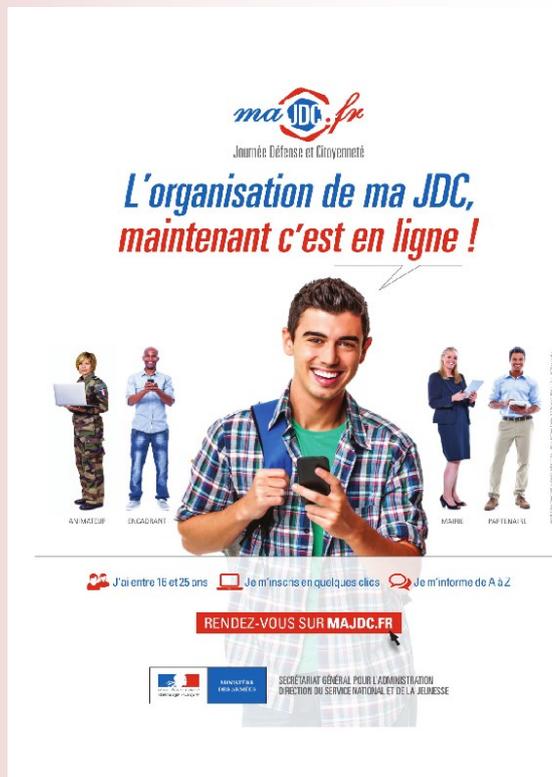
Dès l'obtention des 16 ans (entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit l'anniversaire).

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser la situation jusqu'à l'âge des 25 ans en procédant de la même manière qu'un recensement classique.

### ☞ Effet du recensement ;

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la JDC,
- de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.



## Demande de classement en l'état de catastrophe naturelle sécheresse

Recensement des dommages éventuellement subis par les Belfortois.

Plusieurs habitants de la commune ont contacté la Mairie pour faire part des dommages constatés sur leurs habitations. Ces dommages peuvent être la conséquence d'un état de sécheresse durant l'année 2018. La commune a déposé un dossier de demande de classement en état de catastrophe naturelle auprès de l'Etat.

Si vous avez constaté des dégâts qui pourraient être liés à une sécheresse de l'année 2018 et pensez en être victime, vous devez vous faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

Conditions pour être indemnisable :

- avoir souscrit une garantie catastrophes naturelles,
- Et qu'un arrêté d'état de catastrophe naturelle ait été publié pour que vous fassiez jouer la garantie.



Cet arrêté indique les zones et les périodes où s'est située la catastrophe naturelle ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci.

Vous disposez de 10 jours à partir de la parution de cet arrêté au Journal Officiel pour déclarer votre sinistre auprès de votre assurance.



Le garage communal a été cambriolé dans la nuit du 28 au 29 janvier dernier.

Tout le matériel a été volé (tronçonneuse télescopique, tracteur tondeuse, débroussailleuse, souffleur, perceuse, meuleuse, taille haie, percolateur...)

Les gendarmes se sont rendus sur les lieux et une plainte a été déposée.

Un inventaire du matériel manquant a été fait,  
la note s'élève à 12 000 euros !



**ADOPTER LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER UN CAMBRIOLAGE !**

**N°1** ENTRETIEN UN BON VOISINAGE

**N°2** FAIRE VIDER VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

**N°3** VERROUILLER PORTES ET FENÊTRES

**N°4** LAISSER CROIRE À UNE PRÉSENCE

**N°5** GARDER VOS CLÉS EN LIEU SÛR

[www.ge.ch/cambriolages](http://www.ge.ch/cambriolages)

## Al'1 Bar épicerie

a fermé ses portes en fin d'année 2018 !

Nous remercions Alain ROUGE, gérant, pour son investissement et nous lui souhaitons une bonne continuation dans son parcours professionnel futur !

Le local est à nouveau disponible, pour tous renseignements merci de bien vouloir contacter le secrétariat de Mairie.



Local bar / épicerie



# Belfort du Quercy

Village de charme & de saveur

[www.belfortduquercy.fr](http://www.belfortduquercy.fr)

Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune, vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour mieux vivre au village ! Manifestations, nouveautés réglementaires...



**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE  
NUIT GRAVEMENT  
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

## Numéros utiles



Accueil sans abri	115
Centre anti poison Toulouse	05.61.77.74.47.
Trésor Public de Lalbenque	05.65.31.60.31.
Préfecture du Lot	05.65.23.10.00.
Direction Départementale du Territoire	05.65.23.60.60.
SAUR urgence 24h/24h	05.81.91.35.07.
Service Technique France Télécom	39.01.
Horloge parlante (service payant)	36.69.
Centre hospitalier de Cahors	05.65.20.50.50.
Pharmacie de garde (service payant)	32.37.
Déchetterie de Lalbenque	05.65.20.17.46.
Maison communautaire CCPLL	05.65.24.22.50.

### MAIRIE de Belfort du Quercy

05.65.31.60.58.

### Agence Postale Communale

05.65.31.60.58.

### Restaurant Scolaire et périscolaire

06.73.75.73.52.

### École Communale

05.65.31.74.20.

### Gendarmerie de Lalbenque

05.65.31.60.17.



Point de vue « Pech Agudel »

Belfort du Quercy  
Village de charme & de saveur



Champ de coquelicots derrière la mairie



Mairie de Belfort du Quercy



Le bourg vue du ciel



Four communal



Lavoir de la Figeuze



Mairie



Rue du Château fleurie



Remerciement à Monsieur Roland Grimal pour son talent de photographe.

Le village

R.G.2014